Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 83 (1947)

Heft: 25

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXIIIe ANNÉE — No 25 28 juin 1947

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Georges Duhamel a parlé aux écoliers de la Suisse romande.* — **Vaud :** *Où l'on reparle du programme minimum.* — *La vérité sur le musée scolaire cantonal.* — *Nyon.* — *Vevey.* — *Cossonay.* — *Lausanne.* — **Neuchâtel :** *Chez nos amis du Haut.* — *Concours de coloriage O. S. L.* — *Placement.* — *Echanges.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Une réaction nécessaire.* — **Cl. François :** *Enfant en famille et enfant en collectivité.* — **Madeleine Jaques :** *Le bégaiement.*

PARTIE CORPORATIVE

GEORGES DUHAMEL
A PARLÉ AUX ÉCOLIERS DE LA SUISSE ROMANDE

Il y a quelque temps, nos écoliers romands qui ont la chance de pouvoir suivre les émissions scolaires diffusées par Sottens ont entendu une captivante évocation consacrée à Georges Duhamel de l'Académie française, avec présentation de pages extraites de ses deux ouvrages : *Les Plaisirs et les Jeux* et les *Fables de mon jardin.*

Au cours de cette émission — on s'en souvient — l'écrivain avait bien voulu expliquer lui-même le sens de ses deux livres.

C'était la première fois qu'on demandait à un maître de la pensée française de s'adresser aux enfants suisses par le moyen du micro de Radio-Genève.

Aussi l'*Educateur* se fait-il un plaisir de publier ici le texte même de l'allocution prononcée par le maître dont les sympathies pour le corps enseignant sont bien connues. *O. H.*

Mes chers enfants,

L'homme qui vous parle aujourd'hui vient vers vous en ami. Il est père et grand-père. Sa maison retentit dès le petit matin des chants et des cris de la jeunesse. Toute la journée, mes petits-enfants se glissent dans mon appartement, et tout aussitôt ils tournent les boutons électriques et allument toutes les lumières. Après quoi, ils font marcher la radio qui se met à crier très fort et qui leur saute au visage. Alors ils se sauvent et vont ouvrir les robinets de la salle de bains. Ils viennent presque aussitôt m'appeler au secours, parce qu'ils savent ouvrir les robinets, mais ils ne savent presque jamais les fermer. Alors je ferme les robinets. Pendant ce temps-là, les plus petits inspectent le tiroir aux bonbons. Ceux qui ne savent pas encore parler savent très bien dire : chocolat. Leur science comporte trois mots : papa, maman et chocolat. Quand ils ont mangé le chocolat, s'il y a par chance du chocolat, ils commencent la grande bataille des oreillers et des coussins. Quand la grande bataille des coussins est terminée par la victoire des uns et la défaite des autres, ces messieurs

et demoiselles s'intéressent à ma personne. Ils voudraient bien me tirer les cheveux, mais je suis prudent, j'ai pris mes précautions, je n'ai plus de cheveux. Ils se résignent à me tirer mes lunettes, ce qui me désarme complètement et me force à signer la paix. Quand mes lunettes me sont rendues, je regarde ces petits compagnons de ma vie. Mon plaisir est non seulement de les voir, mais encore de les comprendre. Ils sont pour moi le plus naturel et le plus merveilleux des spectacles. Chaque fois que je les vois, il me semble que je comprends mieux la vie, que je me comprends mieux moi-même.

Quand j'étais jeune papa, j'ai donc écrit un petit livre pour raconter les plaisirs et les jeux de mes enfants. Ce livre était destiné sans doute aux autres parents, mais il se trouve que beaucoup d'enfants l'ont lu et même qu'ils y ont pris plaisir. Rien ne pouvait me faire plus grand plaisir à moi-même. Un illustre poète a dit que faire rire les honnêtes gens était une entreprise somme toute difficile. Faire rire les enfants n'est pas non plus une chose très commode. Si ce n'est pas commode, c'est donc intéressant, cela mérite d'être fait.

Mais, chers enfants, il ne suffit pas de faire rire les petits compagnons de notre vie, nous devons aussi les faire réfléchir, nous devons leur apprendre à bien regarder le monde qui les entoure.

Je travaille l'été dans une maison entourée d'un jardin. Il m'arrive chaque jour de me promener longuement, à petits pas, et les mains derrière le dos, dans les allées de ce jardin. On trouve, dans ce jardin, des herbes, des fleurs, des arbres, et ces arbres portent même des fruits quand la saison est généreuse. On y rencontre aussi des chiens, des chats, des insectes, des enfants et des personnes respectables. Quand je suis en société d'une autre grande personne, les fleurs, les arbres, les herbes et les autres êtres demeurent parfaitement sages. Ils ne disent pas mot, ils se méfient, vous comprenez, ils se méfient. Mais quand je suis seul, toutes ces créatures se mettent à parler. Non, vous n'imaginez pas ce que peuvent être les confidences d'un cornichon, les ambitions d'une fourmi, les aventures d'un bouton d'or, les grandes colères d'un escargot. Vous savez peut-être qu'un chien peut, avec sa queue, exprimer les pensées les plus délicates, mais vous ne savez pas que, si vous avez l'oreille fine et si vous savez vous taire, le plus petit caillou de l'allée vous racontera le commencement du monde et beaucoup d'autres histoires merveilleuses.

Mais, chers enfants, j'ai raconté quelques-uns des entretiens que j'ai donc ainsi souvent avec les bêtes et les plantes. Si je les ai racontés, c'est dans le dessein de vous amener, vous aussi, à prêter l'oreille, dans le dessein de vous apprendre à bien regarder tout ce qui vous entoure. Jouez, chantez, faites de bon cœur votre joli métier d'enfant, mais de temps en temps, arrêtez-vous, par exemple dans un jardin ou dans les champs, dans la campagne si vous avez la chance d'y aller ou d'y vivre. Arrêtez-vous, écoutez bien, et si vous avez confiance, vous entendrez parler les pierres et chanter les papillons.

Bonne chance, mes enfants !

Et merci à M. Duhamel de ces excellents propos dits avec tant de bonne grâce.

O. H.

VAUD

OU L'ON REPARLE DU PROGRAMME MINIMUM

En mettant à l'étude ce sujet difficile, voilà tantôt trois ans, la S.P.V. désirait aider à réaliser, en cherchant à grouper les observations de praticiens, une école à la mesure de l'enfant, école où l'on tiendrait compte davantage des données de la psychologie moderne.

Tous nos membres s'étaient mis à l'œuvre avec un élan réjouissant ; pas un collègue qui n'ait apporté sa contribution à l'édification du rapport de section.

Nous comprenons fort bien, qu'ici aussi, on s'inquiète, dans le canton, de l'accueil fait en haut-lieu au travail du corps enseignant primaire, et que bon nombre de collègues manifestent le désir d'être renseignés. Là encore, nous pouvons les rassurer.

Monsieur E. Jaquet, chef du Département de l'Instruction publique, portait à notre connaissance, en janvier 1947, que le Département étudiait les propositions que nous lui avions soumises. Mais il spécifiait que ce travail, qui implique la refonte totale de notre plan d'étude, allait prendre un certain temps ; lorsque ce travail serait achevé, il serait soumis à une commission élargie où figureraient non seulement des pédagogues, mais des représentants de nos autorités scolaires et des députés du Grand Conseil. Le moment venu, notre société serait invitée à désigner son ou ses mandataires.

Donc le travail de la S.P.V. n'aura pas été inutile. Pourtant, une chose nous inquiète. On parle de refonte totale du plan d'étude, très bien. Mais sur quelles bases nouvelles partira-t-on ? Pensera-t-on à l'enfant ? Ou bien, élaborera-t-on ce nouveau chef-d'œuvre à coups de souvenirs scolaires : « Moi, à 8 ans, je savais... » « Nous, à 10 ans, nous faisions... » ? Les hommes qui s'en occuperont, naturellement bien intentionnés, ne commettront-ils pas l'erreur d'oublier de se demander si l'enfant, à tel âge, peut comprendre, et surtout assimiler, telle ou telle notion jugée, par eux, nécessaire ? Par ce nouveau programme, ne feront-ils pas encore de l'école leur création, « leur chose », sans s'occuper le moins du monde des possibilités de l'enfant ?

Peut-être nous dira-t-on que c'est poser bien des questions avant même que le travail soit commencé ! Mais il est justement préférable, croyons-nous, d'examiner ce problème sous tous ses angles pendant qu'il est temps encore.

Pour partir sur quelque chose de solide, de sûr, qui ne puisse être contesté, ne serait-il pas sage de prévoir, dès maintenant, des essais, de faire des sondages, des recherches dans toutes les classes du canton, pour mettre un peu d'ordre et de raison dans ce que nous voulons faire apprendre à nos gosses ? Et si ce cadre du canton paraissait trop restreint pour de telles expériences, ne pourrait-on pas, peut-être, envisager de travailler en collaboration étroite avec tous les départements de l'Instruction publique des autres cantons romands ? Il n'y a aucune raison de penser que les enfants de Genève sont plus précoces que ceux de Neuchâtel ou de Vaud pour l'apprentissage d'une notion quelconque !

Ces multiples enquêtes, qui pourraient très bien être dirigées par nos inspecteurs scolaires, donneraient certainement des résultats intéressants et permettraient d'élaborer un nouveau plan d'étude solide, capable de résister au temps et à la critique. Il serait peut-être nécessaire d'y passer plusieurs années ; mais le temps ne compte pas quand il s'agit du bien de l'enfant, et le corps enseignant attendrait volontiers un lustre plutôt que de se voir imposer un plan d'étude qui continuerait à contenir des notions qu'il n'est soi-disant pas permis d'ignorer. *R. G.*

P. S. — Nous avons été heureux de lire dans le Bulletin du 7 juin que le Comité de la romande plaçait au premier plan de ses préoccupations ce problème d'un programme adapté aux possibilités psychologiques des élèves. C'est donc dire que nos Autorités pourront compter sur l'aide de tous les maîtres, dans cette lourde tâche qu'elles auront à vouloir créer une école nouvelle, à la portée de l'enfant.

LA VÉRITÉ SUR LE MUSÉE SCOLAIRE CANTONAL

Réponse à Mlle Yv. L.

(*Educateur* du 24 mai 1947)

« On parle peu de ce musée, dit Mlle Yv. L. Je pense qu'il y a là un signe d'indifférence ou même de découragement ». Si Mlle Yv. L. avait raison, le nombre annuel des prêts devrait logiquement diminuer peu à peu. Or, la réalité, la voici : 3964 prêts en 1939 ; 5406 en 1940 ; 5774 en 1941 ; 7911 en 1942 ; 10 707 en 1943 ; 13 446 en 1944 ; 15 510 en 1945. Cette progression impressionnante, ce total des prêts quadruplé dans l'espace de sept ans, sont-ils donc une preuve d'indifférence ou de découragement ? La vérité, c'est au contraire que notre musée rend des services de plus en plus grands et que le nombre de nos collègues qui l'utilisent augmente régulièrement.

Mais, comme toute médaille a son revers, cette énorme augmentation de la demande est de nature à créer du mécontentement. Les ressources du musée étant limitées, l'augmentation du nombre des objets à prêter est très loin de correspondre à celle du nombre des emprunteurs. Si un objet d'enseignement dont le musée ne possède qu'un seul exemplaire est demandé en même temps ou presque par deux, cinq ou dix maîtres, il y aura forcément des mécontents. Plus le musée sera mis à contribution, plus le nombre des mécontents sera grand.

Ce n'est pas tout. Il faut tenir compte ici d'un fait désastreux : un grand nombre de tableaux muraux (650 environ sur un total de quelque 3000) ont dû être éliminés dernièrement pour cause d'usure. Or, ces tableaux usés, abîmés à force de courir les classes du canton, c'étaient précisément les plus demandés ; ils ont été usés les premiers parce qu'ils étaient les plus utilisés. Voilà la deuxième et la principale cause de mécontentement. On dira sans doute que le remède est bien simple : il n'y a qu'à racheter tous ces tableaux éliminés ! Oui, si la guerre n'avait pas eu lieu... Si l'on veut bien tenir compte que les trois quarts au moins de nos tableaux provenaient d'Allemagne et que cette source

est tarie, on commencera à comprendre. Même dans les autres pays, les éditeurs sont encore incroyablement démunis et les prix sont en général très élevés. Il faudra plusieurs années pour arriver, à peu près, à combler les vides. Mais, direz-vous peut-être, pourquoi ne pas acheter en Suisse ? Il est vrai qu'on y publie depuis quelque temps des tableaux excellents pour la plupart. Mais savez-vous combien il en « sort » chaque année ? Quatre, pas un de plus. Nous les achetons tous, cela va sans dire, à cinq exemplaires chacun. Mais qu'est-ce que cela en regard des vides béants ?

Il faut dire aussi qu'il y a assez souvent de la faute des emprunteurs. Ceux qui, au lieu de retourner le matériel le plus tôt possible — et au plus tard dans les quinze jours réglementaires — le gardent trois semaines, un mois et même davantage, à qui on doit envoyer un « rappel », et parfois deux, ceux-là nuisent à leurs collègues et accroissent le nombre des mécontents.

On aurait tort cependant de ne voir que le revers de la médaille, et nombreux heureusement sont les maîtres aux commandes desquels il est en général possible de satisfaire pleinement, ou à peu près. Mais c'est toujours la même chose : ceux qui sont contents ne disent rien et l'on n'entend que les autres...

« Plusieurs images servant à l'élocution chez les petits, dit aussi Mlle Yv. L., sont d'un genre par trop démodé ou d'un dessin confus. » Nous en tombons d'accord : tout est loin d'être parfait dans notre matériel intuitif. A diverses reprises, et notamment lors de l'élaboration du catalogue de 1939, nous avons procédé à des éliminations. Mais est-ce vraiment au moment où la demande est si forte et où les achats sont si difficiles qu'il convient de se livrer à des éliminations massives ? Un tableau, même un peu ancien, même un peu démodé, ne vaut-il pas mieux que rien du tout ?

Mlle Yv. L. croit savoir « que certains collègues émettent aussi des critiques » au sujet des diapositives. En ce domaine également, il faudrait pouvoir acheter et encore acheter, renouveler et rajeunir sans cesse. Mais l'argent manque pour que l'on puisse faire les choses en grand. On fait, modestement, ce que l'on peut. Que nos collègues sachent, en tout cas, qu'une revision totale des clichés à projection est prévue pour l'automne prochain.

(A suivre) *A. Chessex.*

Nyon. Réunion des maîtresses enfantines et semi-enfantines de la région *jeudi 3 juillet,* dès 16 h. 30, au Tea-Room Jaquier.

Vevey. Une vingtaine de collègues ont répondu à l'initiative du Comité et sont allés, mercredi 18 juin, admirer les chefs-d'œuvre vénitiens, commentés par M. Emile Pahud, maître de dessin à l'Ecole normale. Ce fut un régal, et l'on apprécia la compétence et l'aimable érudition de M. Pahud. P.

Cossonay, salle de l'école ménagère, mercredi 2 juillet, à 14 heures, assemblée S. P. V. de district.

Envoyez vos dessins d'élèves (tous degrés) à René Rouilly, pour le 28 juin.

...IN CORPORE SANO

Lorsque des instituteurs se réunissent, ce n'est pas toujours pour parler pédagogie ou adaptation de traitements. Il suffisait, pour s'en convaincre, d'assister au tournoi de baskett-ball que l'A.V.M.G. faisait disputer samedi à Nyon. L'acharnement que mirent nos collègues à rechercher le cercle fatidique fut une preuve du magnifique entrain qui règne dans nos sections de gymnastique. Gageons que la prochaine réunion verra une participation encore plus nombreuse.

Pour la seconde fois, Nyon s'adjuge le challenge (?) malgré la belle résistance de Vevey, où la présence d'un international n'eut pas l'effet décisif qu'espérait notre ami Numa.

Merci encore à M. Gueissaz et à l'autorité nyonnaise pour son aimable réception. B.

CONVOCATION

Les membres de la S. P. V. *Section de Lausanne,* sont convoqués en

assemblée administrative extraordinaire

pour le jeudi 3 juillet 1947, à 17 h., SALLE TISSOT.

Ordre du jour :

1. Désignation des candidats à la délégation S.P.R. (y penser à l'avance).
2. L'échelle des notes. (Premier échange de vues.)
3. Communications diverses.
4. Propositions individuelles.

L'assemblée se poursuivra par une séance de l'Association du Personnel enseignant lausannois.

Ordre du jour :

1. Statut du personnel communal.
2. Retraites communales.
3. Nos traitements.
4. Divers.

Ces questions sont importantes. Tâchez de venir nombreux.

NEUCHATEL

COMITÉ CENTRAL

CHEZ NOS AMIS DU « HAUT »

La période florissante que traverse actuellement notre industrie horlogère a, pour le corps enseignant aussi, d'heureuses répercussions. C'est ainsi que le Conseil général du Locle, dans sa séance du 12 courant, a modifié, en l'améliorant sensiblement, le complément de salaire accordé aux instituteurs et professeurs du ressort communal. Nous extrayons ce qui suit du compte rendu de la séance paru dans le journal local :

« M. *François Faessler*, conseiller communal, informe que le Conseil communal, qui avait proposé dans son arrêté des indemnités de Fr. 500.— et Fr. 300.— se rallie aux propositions de la Commission. Indemnités Fr. 600.— et Fr. 450.— mais, ajoute-t-il, cette question doit être revue au moment où les traitements des corps enseignants seront stabilisés. Il faudra chercher à avoir de l'unité dans le canton de Neuchâtel à ce sujet.

» M. *A. Maire* félicite le rapporteur de la peine qu'il s'est donnée en rédigeant son rapport, lequel est présenté sous forme de procès-verbal. Il demande qu'à l'avenir on s'en tienne, pour la rédaction d'un rapport, à la forme impersonnelle relatant le résultat seulement des délibérations.

» M. A. Matthey *exprime le vœu que le Conseil communal intervienne auprès du Conseil d'Etat pour que ce dernier procède sans retard au rajustement des traitements des corps enseignants.*

» M. *Ch. Frutiger* est d'accord avec M. Matthey. Il est heureux que le Conseil communal ait pu se rallier à la proposition de la Commission.

» Le rapport est pris en considération, puis, sans opposition est voté l'arrêté suivant :

» Le Conseil général de la commune du Locle, vu le rapport du Conseil communal et celui de la commission chargée d'examiner le versement d'une indemnité de résidence aux membres des corps enseignants primaire, secondaire, de commerce et ménager du Locle, arrête :

» *Article premier.* — Les directeurs et le personnel enseignant des écoles primaires, des écoles secondaires et de commerce, de l'école ménagère, reçoivent dès le 1er janvier 1947, en plus de leur traitement légal, une indemnité de résidence.

» *Art. 2.* — La valeur de cette indemnité est fixée à : *a)* pour les titulaires mariés, veufs ou divorcés tenant ménage, Fr. 600.— ; *b)* pour les célibataires, veufs ou divorcés, Fr. 450.—.

» *Art. 3.* — L'indemnité de résidence est versée en 4 annuités égales à partir du 1er janvier qui suit la nomination définitive au Locle.

» *Art. 4.* — L'indemnité de résidence remplace la haute-paie prévue à l'art. 2 de l'arrêté fixant les traitements des fonctionnaires de l'enseignement primaire du 22 juillet 1921, revisé le 23 octobre 1945.

» Mis aux voix, le vœu de M. Matthey est approuvé. Il sera donc transmis au Conseil d'Etat par le Conseil communal. »

Nous sommes heureux de rendre hommage à l'esprit de justice qui anime MM. les conseillers généraux loclois, et les remercions de l'intervention qu'ils ont décidée. Quant à nos collègues, ils sont évidemment très satisfaits de l'amélioration obtenue, très satisfaits surtout du vote unanime qui a accueilli les propositions du Conseil communal.

On est content aussi à la Chaux-de-Fonds, si l'on en croit ce passage du rapport du président de section sur l'exercice écoulé :

« Au cours de l'année, nous avons obtenu le rétablissement à sa norme de l'indemnité communale. Soyons reconnaissants... même si ce que nous avons ne nous a pas permis de faire des folies, même s'il a fallu compter à la fin de chaque mois. »

On peut conclure de ce qui précède que, sur le terrain communal, nos deux grandes cités horlogères ont su se montrer compréhensives ; elles ont fait leur part pour l'adaptation des traitements au coût de la vie. Les autorités du chef-lieu se sont aussi préoccupées de la question. Mais il est dans le canton plusieurs localités où la vie et aussi chère qu'en ville. Là, point de haute-paie communale ! Aussi tous les espoirs reposent-ils sur les décisions des autorités cantonales. Souhaitons que nos grands conseillers abordent la question avec la même largeur de vue que les édiles des cités montagnardes ! *S. Z.*

COMMUNIQUÉ

CONCOURS DE COLORIAGE DES BROCHURES O. S. L. EN SUISSE ROMANDE

Lancé en février-mars, notre concours a obtenu un grand succès. Au 31 mai, nous avons reçu 828 brochures coloriées, provenant de toutes les régions de la Suisse romande. La plupart mériteraient une récompense. Les fonds dont dispose le dépôt de Lausanne devront se répartir entre tous les concurrents dont les travaux ont été appréciés comme très bons, bons et satisfaisants.

Il nous est impossible de donner la liste de tous ceux qui recevront une récompense en même temps que leur brochure en retour, comme nous l'avions annoncé dans notre circulaire de lancement du concours. Si les prix sont modestes, les concurrents n'en auront pas moins la satisfaction d'avoir accompli un beau travail qu'ils reverront avec plaisir.

Le jury doit renoncer aussi à donner à chacun la critique de son travail : il y passerait toutes les vacances d'été. Qu'il lui suffise de dire à tous sa satisfaction pour le soin, le goût et la persévérance apportés au coloriage de ces charmantes brochures.

Aux maîtres et aux parents va notre reconnaissance pour leur intérêt dans la lutte que nous menons contre la mauvaise littérature offerte à nos enfants sous forme de petits journaux illustrés.

Le Comité romand O. S. L.

PLACEMENT — ÉCHANGES

Deux collègues anglais aimeraient passer leurs vacances d'été en Suisse (fin juillet à fin août). Comme ils débutent dans l'enseignement, ils n'ont que juste l'argent du voyage. Pour dédommager les deux familles qui les recevraient, ils donneraient des leçons d'anglais et peuvent s'exprimer en français et en allemand. Les personnes disposées à les héberger s'adresseront à M. *Charles Junod,* directeur d'école normale, Delémont.

Membres de la S.P.R., favorisez de vos achats les annonciers de votre organe corporatif.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

UNE RÉACTION NÉCESSAIRE

Depuis la fin de la guerre, les éditeurs étrangers inondent notre pays de journaux illustrés pour la jeunesse. Si quelques-unes de ces publications paraissent inoffensives, bon nombre d'entre elles, au contraire, fournissent aux jeunes imaginations des aliments malsains, d'autant plus dangereux qu'ils font les délices de nos élèves peu doués. Et l'on devine la néfaste influence, sur des intelligences frustes, de récits faciles et grossiers qui s'adressent aux pires instincts de l'enfance, et qu'un de ces journaux annonce, par exemple, en ces termes :

Traqué par toutes les polices du monde, il a assassiné, tué, pillé, volé, mais il reste invincible... Qui ? ? ? Le Cador, le roi des gangsters !

Les éducateurs romands vont-ils permettre longtemps encore que des commerçants sans scrupule fassent argent de la démoralisation de notre jeunesse ?

Nos autorités fédérales, mal armées pour sévir contre cette littérature immorale — le Code pénal n'interdit que les écrits obscènes *— se préoccupent de ce problème. Pour leur fournir une juste et abondante documentation, pour les encourager à établir une base légale qui leur permettent de lutter contre cette basse littérature, la Société pédagogique romande prie tous les maîtres décidés à réagir de procéder à une enquête immédiate comportant les questions suivantes posées aux élèves qui répondront par écrit :*

1. *Quels livres aimes-tu lire ? Pourquoi ?*
2. *Quels journaux illustrés aimes-tu lire ? Pourquoi ?*
3. *Quels personnages préfères-tu ? Pourquoi les admires-tu ? Que font-ils ? Que possèdent-ils ?*

Il va sans dire que chaque maître est libre d'ajouter telle ou telle question qu'il jugera utile.

Les réponses des enfants sont à envoyer à la Rédaction de l'Educateur, *Clochetons 9, Lausanne, avant le 10 juillet 1947.*

ENFANT EN FAMILLE ET ENFANT EN COLLECTIVITÉ

L'article qu'on va lire nous a été adressé par Mme Cl. François, directrice d'un centre d'éducation pour enfants de fusillés et de déportés, Le Renouveau, *à Montmorency.*

L'enfant victime de la guerre a des réactions différentes de celles de l'orphelin normal, parce qu'il a été plus profondément affecté ; il se sent des droits sur la société qui lui a pris ses parents, c'est pourquoi il revendique encore lorsqu'il est satisfait. L'expérience a montré qu'il faut lui faire prendre conscience de l'état d'insécurité et de dépendance dans

lequel il se trouve, tout en mettant à sa disposition les moyens pratiques de surmonter son infériorité : instruction, formation professionnelle, dessin, musique, théâtre, journalisme, etc.

Nous sommes persuadé que nos lecteurs s'intéresseront aux problèmes que pose l'éducation difficile d'une enfance douloureusement frappée.

Une commission pédagogique, dont font partie en particulier MM. Wallon et Pieron, professeurs au Collège de France, apporte à la Direction du Renouveau *l'appui de sa compétence.* Réd.

La vie en collectivité des enfants victimes de la guerre, enfants de fusillés et de déportés, pose toute une série de problèmes éducatifs.

Mais, avant ceux-là, il y a un problème plus fondamental. C'est le suivant. Lorsqu'un enfant vit avec sa famille, il est d'une certaine manière au contact des réalités de la vie. Il voit ses parents travailler, son père à l'usine, au bureau, au magasin, sa mère à la maison ou au dehors. Il fait les commissions, il achète, il dépense. Il est au contact des réalités matérielles parce qu'il participe aux activités matérielles de la maison. En outre, l'enfant dans la famille se sent protégé par celle-ci, quels que puissent être par ailleurs ses rapports avec celle-ci. On comprend que cette protection lui vient de son impuissance matérielle à résoudre certaines difficultés, comparée à la manière dont ses parents peuvent le faire. L'enfant sait qu'il n'a pas à se tracasser quant à l'hostilité du monde extérieur, d'abord parce qu'il ignore beaucoup de ces difficultés, et ensuite parce qu'il sait que la famille le protège. L'enfant en famille, même s'il est malheureux, sait qu'il est en sécurité chez lui, ou plus exactement, n'y ressent généralement aucune insécurité. Et enfin, dans le sein de sa famille, il dispose d'une certaine liberté, en ce sens qu'il peut, dans une certaine mesure, accepter ou refuser les suggestions familiales de même qu'il peut, lui-même, faire des propositions en vue de son activité propre. Ainsi donc, trois points importants caractérisent la vie de l'enfant en famille : contact avec la réalité, protection et liberté.

L'enfant en collectivité, au contraire, par le cadre même de la maison d'enfants, ne peut habituellement toucher les nécessités de l'existence. Il sait que le Centre dans lequel il vit a été conçu pour lui et en fonction de lui. Il voit que le personnel est chargé de s'occuper de lui, et toutes les activités qu'il constate, il les sait centrées sur sa personne. Et, par là, il y a opposition à la vie familiale ; la non participation aux activités et aux besoins matériels du Centre coupe l'enfant de la connaissance du monde extérieur.

Est-ce que l'enfant en collectivité se sent protégé ? Oui, en ce sens que la collectivité est centrée sur l'enfant. Il le sait, et il sait qu'il est, lui, la raison d'être du Centre, et ceci implique sans doute une sensation de sécurité, qui est peut-être différente de celle de l'enfant en famille.

En collectivité, il est certain que la liberté individuelle est considérablement restreinte, en égard à celle de la famille. L'enfant est obligé

de se soumettre aux cadres, de travail ou de détente et la liberté de choix est très généralement aliénée.

Ainsi, nous constatons d'une part en famille : contact avec la réalité, protection, liberté, et d'autre part, perte de contact avec la réalité, protection, et perte de la liberté dans une vie de collectivité enfantine.

Le problème qui se pose est donc le suivant : que faut-il faire pour permettre à l'enfant qui vient d'un milieu familial, de s'adapter à des conditions nouvelles d'une existence en collectivité ?

Or, notre Centre a été fondé pour recevoir des enfants de fusillés et déportés. Ils connaîtront, d'abord, les périodes d'adaptation à la perte de la liberté familiale, de même que tout enfant, quel qu'il soit, transplanté de la famille à la collectivité. Ils seront, ou ne seront pas, au contact des réalités, suivant la structure éducative du Centre. Quant au troisième point, leur cas est très particulier. Ils ont perdu la notion de sécurité, à partir du moment où ils ont été obligés de quitter leur famille. Les conditions de leur vie matérielle étaient uniquement dictées par le hasard. Les circonstances extrêmement complexes de la période de placement à la campagne des enfants, à la suite de l'arrestation de leurs parents, ont fait qu'il n'a jamais été possible, ou presque, de s'assurer de la qualité des foyers d'hébergement. Très fréquemment un placement devait être renouvelé pour le même enfant trois, quatre ou cinq fois jusqu'à la Libération. L'insécurité a dû naître, d'abord de la séparation d'avec les parents et ensuite des qualités diverses et successives des divers milieux d'hébergement.

Voici quelques extraits d'autobiographies d'enfants rédigées à leur arrivée chez nous :

> « ... Puis vinrent les mauvais jours, la persécution. Ma mère et mon père nous mirent dans une maison de santé. Drôle de maison. Nous fûmes heureux tant que nos parents furent là ... Depuis ce jour (arrestation des parents), nous fûmes mal dans cette pension. La dame fut méchante pour nous et battit mon petit frère qui devint méchant tant on le battait. Puis un jour on vint nous chercher pour nous mettre dans une autre maison. Puis, je fus séparée de mon frère et de ma sœur parce qu'il fallait qu'on parte de cette maison. Puis encore dans d'autres pensions, où je fus plus ou moins bien, mais en général, mal nourrie. Pendant ce temps, j'ai manqué l'école. Je m'inquiétais de mes petits frères, car je voyais ma sœur tout de même. Après, nous sommes allées toutes les deux chez une dame que j'appelai ensuite ma tante, qui avait deux enfants méchants et jaloux, et qui me reprochaient tout ce que leur mère faisait pour moi et pour ma sœur... »
>
> G. T., 12 ans.

> « ... A midi, à table, nous avions une lettre, nous étions contentes. Hélas, quatre lignes étaient écrites, et d'une écriture de deux ans. Marcel (leur grand frère) nous écrivait : « Chers sœurs, il est onze heures du soir. On vient nous chercher, toute la maison. Ayez du

courage, car maman en a aussi. A bientôt, chers sœurs. Demandez qu'on s'occupe de vous. » Nos yeux se sont remplis de larmes, et depuis ce jour-là, nous n'étions plus comme les autres. »

P. W., 14 ans.

« ... Alors je ne pus soutenir mes larmes et dis tout haut à la fermière qui nous avait : « Je suis sûre que Maman a été emmenée comme Papa » et elle me répondit « Non, ta mère est en voyage et elle m'a envoyé une lettre me demandant une place pour se cacher. Mais je ne peux pas, car je n'ai pas de place. » Et depuis ce jour, elle devenait de plus en plus méchante avec nous... »

F. A., 13 ans.

« ... On avait dénoncé ma mère et des Allemands avec un brancard l'ont emportée en prison avec ma sœur. Le Commissaire, très gentil, s'est débrouillé à cacher ma sœur. Ne sachant pas ce qui s'était passé, je fus mis à l'Assistance Publique, d'où l'on m'envoya pendant deux ans à La Roche Guyon. Là, je n'eus aucune liberté. Je fus avec des enfants ayant encore leurs parents. Eux recevaient des visites, moi, je regardais comme une vache dans un champ, attendant son propriétaire, mais moi, j'attendais quelqu'un de ma famille. Hélas, j'eus beau attendre, personne ne vint... »

H. K., 14 ans.

« ...Mais j'avais hâte de trouver un lit où je pus cacher mes larmes retenues toute une après-midi. Dès lors, je n'avais pas tout à fait douze ans, je commençai à me rendre véritablement compte que je n'avais plus de parents. Ce fut pour moi un triste passage où j'ai cruellement souffert, surtout qu'à la maison, j'étais gâtée et je faisais ce que je voulais. Depuis ce temps-là, je suis renfermée sur moi-même et très rarement ouverte. Après cela, les événements et le temps m'avaient mûrie plus que l'on doit l'être à douze ans. »

A. D., 12 ans.

Beaucoup d'enfants terminaient leur biographie rédigée avant la découverte des camps, par une phrase de ce genre : « Maintenant, c'est fini, et je retrouverai mes parents ».

Ces quelques textes d'enfants, rédigés à leur arrivée dans notre Centre, montrent la part de la perte de la sécurité dans leur comportement qui devait devenir très différent de celui d'enfants de leur âge n'ayant pas subi les mêmes conditions d'existence.

Les traces de cette période sont très diverses, suivant les caractéristiques personnelles de chacun des sujets et suivant les circontances qu'il a vécues.

Mais, dans l'ensemble, nous avons constaté pour les tout petits un retard de développement mental (enfants sales et ne parlant pas à 5 ans) ; pour les plus grands une neurasthénie intense, en particulier chez les filles (crises de larmes, et tendance à « cultiver » l'ambiance de malheur entre elles) et caractère destructeur et revendicatif chez les garçons.

Or, qu'allons-nous faire avec ces enfants dont la protection familiale a été brusquement détruite ? Allons-nous tenter de recréer les conditions de la vie familiale dans la mesure où le permet un cadre collectif, c'est-à-dire essayer de constituer une ambiance de protection, de liberté et de connaissance du réel, ou au contraire, conserverons-nous au cadre collectif son caractère particulier, pour tenter la rééducation des enfants ?

Nous pensons que nous ne pouvons pas envisager de proposer à un enfant, dont le psychisme est irrémédiablement modifié par la disparition de ses parents, de revenir à une forme de comportement antérieure pour évoluer dans un milieu analogue à celui de la famille. Il nous semble que le psychisme d'avant la disparition des parents permettait à l'enfant d'évoluer dans un milieu familial. Mais si la rupture de son milieu, de son ambiance a créé un choc, la création artificielle d'une ambiance de remplacement ne permet pas au psychisme choqué d'avoir une réponse normale. C'est pourquoi nous nous attacherons à modifier le milieu collectif de telle sorte que nous obtenions les résultats éducatifs recherchés, mais sans passer par la conception familiale.

Autrement dit, il nous semble que nous ne pouvons pas nous comporter avec l'enfant comme s'il n'avait jamais perdu sa famille, et, au contraire, puisque les conséquences de son insécurité sont présentes, il faudra d'abord en tenir compte et ensuite s'en servir pour tenter d'arriver aux résultats éducatifs recherchés et en en tenant compte, nous ne chercherons pas à recréer pour l'enfant une ambiance artificielle de sécurité, qui viendrait camoufler momentanément les conséquences de l'insécurité, mais leur permettrait de surgir à nouveau lorsque les circonstances artificielles d'ambiance auront disparu, c'est-à-dire lorsque l'enfant quittera le Centre.

Comment ?

L'insécurité résultant du choc est un fait, et elle doit servir par sa présence même à créer une compensation ou une surcompensation dans un milieu différent du milieu familial, mais non modifié artificiellement.

Qu'appellons-nous compensation et surcompensation ? Et comment concevons-nous le mécanisme qui nous permettra de remédier aux résultats du choc, en l'utilisant ?

La conception que l'expérience nous a donnée des mécanismes fondamentaux psychologiques est la suivante :

Il existe fondamentalement chez l'individu un ensemble de tendances, connues ou non du sujet, qui l'incitent à un comportement particulier tendant à les satisfaire.

Le monde extérieur propose habituellement au sujet une infinité d'actions possibles. Celles qui sont choisies par lui sont celles qui correspondent à ses tendances. D'autre part, les points d'application de ces tendances ne sont pas définitivement immuables. Il est possible de transférer l'énergie de la tendance un peu à côté du point d'application habituel et à la suite de plusieurs transferts proches, on peut arriver à un point d'application assez éloigné du point d'application originel.

Et si celui-ci était à activités néfastes pour le sujet, le déplacement de la tendance pourra lui être favorable. Mais dans quel sens orienterons-nous cette série de transferts, cette « reconversion » ? Il est indispensable, bien entendu, que l'orientation soit favorable au sujet. Mais nous avons remarqué que l'activité individuelle à fins collectives ne présentait guère plus de difficultés à introduire que l'activité individuelle purement égoïste, et qu'en plus, elle prenait une valeur d'exemple pour d'autres membres de la collectivité.

La compensation est l'activité favorable qui recueille l'énergie de l'enfant affecté, par suite du choc, vers une solution plus favorable. La surcompensation est la solution de rendement particulièrement efficace.

Ainsi donc, quant à l'application technique de ces considérations, l'enfant est poussé à l'action par la nécessité pour lui de compenser son insécurité. Nous orientons cette tendance vers ce qui peut effectivement le combattre : travail scolaire, formation générale, formation professionnelle, sociabilité.

Nous avons de très nombreux exemples de compensation et de surcompensation à proposer :

A. S. 18 ans a quitté l'école juste après le certificat d'études, à la suite de la guerre. Lorsque les circonstances le permettent après la libération, il essaye de passer son baccalauréat. Après un travail considérable, il y réussit. Une fois les examens passés, il se sent désemparé quant à l'attitude à poursuivre. Il reconnaît qu'il avait besoin de cette performance pour se revaloriser.

A. B. 14 ans, très timide à son arrivée, voix de fille, rougit quand on lui parle, grimpe fréquemment sur les murs et les toits. Très fortement infériorisé, il avait besoin de ces manifestations spectaculaires pour attirer l'attention sur lui et se revaloriser. Nous avons remarqué par ailleurs qu'il avait du goût pour la musique. Nous l'avons poussé dans cette voie, par des leçons de piano. Il est devenu très bon par rapport à ses camarades. Il y a maintenant une légère régression des formes extérieures de la timidité, et il ne grimpe plus sur les toits, car il a en partie compensé son infériorité par sa maîtrise relative au piano et également par son travail scolaire, très bon.

B. T. 11 ans 1/2, qui « devenait méchant tant on le battait » lorsqu'il est arrivé au Centre, ne parlait presque pas. Il restait des journées entières sans dire bonjour ou bonsoir aux éducateurs. Il a pu arriver à trouver sa surcompensation dans les travaux manuels où il est devenu l'un des meilleurs du Centre. Il y a quelques jours, il disait spontanément bonjour à deux personnes venues visiter le Centre et qui lui étaient inconnues.

Par ailleurs, presque tous nos enfants ont subi un retard scolaire compris entre un et quatre ans. Nous les avons soumis à un rattrapage pendant trois mois, qui leur a permis de se présenter normalement aux examens d'entrée des classes correspondant à leur âge réel, à un an près. Un an après, ces mêmes enfants passaient tous dans la classe

supérieure et quelques-uns avaient des prix d'honneur ou d'excellence. Nous pensons que le besoin de compenser l'infériorité ressentie quant aux résultats scolaires a été l'élément moteur de ce rattrapage et de son succès.

Nous avons ainsi fixé notre position à l'égard de la protection et précisé le rôle que nous lui avons fait jouer.

La collectivité, avons-nous dit, présente l'inconvénient de couper l'enfant des réalités. Comment ferons-nous pour corriger cela ?

Parce que nous considérons que nous n'avons pas besoin de donner à l'enfant une sécurité subjective, artificielle, nous le mettrons face aux problèmes de tous les jours en lui faisant porter la responsabilité de leur solution.

Ce qui nuit habituellement à ces contacts, c'est que l'enfant ressent la collectivité comme étant à sa disposition ce qui lui fait prendre une attitude passive à l'égard de celle-ci. Nous renverserons cette position et ferons en sorte que le Centre ne lui convienne que s'il participe lui-même à le rendre conforme à ses désirs.

Il y a dans tout Centre de menues courses à faire, tous les jours : épicerie, boulangerie. Par exemple, si les enfants au début ne voulaient pas se déranger pour aller chercher le pain, ils n'en mangeaient pas, tout simplement parce qu'il n'y en avait pas. Nous n'obligeons pas l'enfant à chercher le pain en le privant, mais l'habituons ainsi à penser qu'il faut du pain pour le repas, et que quelqu'un doit aller le chercher. Nous n'intervenons pas dans le choix des enfants quant à la répartition du travail.

Un rapport intérieur de septembre 1946 montre comment nous avons étendu cette attitude aux besoins globaux du Centre en confiant aux enfants la gestion pratique de celui-ci.

« Au retour de vacances des enfants, la prise en mains de la gestion matérielle de la maison a été décidée à la suite des circonstances suivantes : nous avons réuni les enfants et leur avons confié nos soucis et fait part de nos difficultés à trouver le personnel qualifié, et leur avons demandé quelles solutions nous pourrions adopter. Nous leur avons demandé s'ils avaient besoin de « surveillants », ou s'il leur était possible de s'en passer. Et après un long examen des conditions indispensables à la bonne marche de la maison, nous avons pris avec un Conseil de gestion, formé des aînés, toutes les dispositions pratiques pour leur permettre de tenir eux-mêmes la maison. Ils s'occupent actuellement du ménage, de la cuisine (nous leur fournissons les matières premières), des courses, de leurs loisirs. Nous nous sommes mis d'accord avec eux sur le personnel indispensable : un instituteur pour le travail scolaire, un professeur de culture physique, un moniteur de travaux manuels, un professeur de musique et de chant, un cuisinier pour les jours de classe. Les enfants se sont organisés en commissions : commission d'hygiène, chargée de la propreté à l'intérieur de la maison ; commission des travaux d'art, commission culturelle, chargée de rédiger des articles pour la maison, de sélectionner des livres et des articles inté-

ressants, d'organiser les sorties ; commission de documentation, chargée de réunir toute la documentation possible sur certains sujets.

Parce qu'ils gèrent la maison, ils reçoivent collectivement le salaire mensuel d'un employé. Ce salaire est affecté à leur Caisse personnelle pour les loisirs et les achats de matériel... »

Et voici comment une des grandes filles de la maison raconte la prise en mains de cette gestion :

« ... le soir, dans une des plus grandes chambres, tous sont assis autour d'une table. L'atmosphère est sympathique. M. Lucien (l'économe) est là, et c'est avec soin qu'il nous prépare un thé et quelques friandises. Nous commençons par dire que nous voudrions bien revenir ici, dans notre maison (le Centre avait été fermé pendant quelques semaines de vacances, et les enfants encore présents avaient été déplacés dans un autre Centre). Et c'est en toute confiance que Mme François nous confie qu'elle n'a pas de personnel pour cette maison. Nous voyons si nous ne pouvons pas en supprimer. Pendant trente jours le cuisinier est en congé, nous pourrons faire la cuisine en nous relayant tous les trois jours ; nous n'avons pas besoin d'adultes à la maison. Il y a assez de la directrice et de l'économe. Pourquoi ne pas diriger la maison nous-mêmes ? Chose dite acceptée par tous. Nous sommes assez grands pour faire ce qu'il y a à faire. Tous sont tellement intéressés par la discussion que pas un ne pense au chocolat et aux bonbons qu'il y a sur la table. Plusieurs réunions se succèdent, souvent elles commencent par nos chants. Enfin, nous sommes restés dans le cadre de trente adolescents qui veulent diriger eux-mêmes la maison, et pour cela nous avons choisi un Conseil de gestion. Jojo a eu l'idée de faire une grande table au réfectoire, autour de laquelle sont réunis, aussi bien la directrice, tous ensemble, comme une mère et ses enfants, comme des frères et des sœurs ; un poste de radio ; quelques dessins au mur, des fleurs sur les tables, de la cuisine qui est excellente et qui nous semble encore meilleure car elle est faite par nous. Vraiment, c'est un grand changement pour tous. Madame François a une idée, elle la communique, aussitôt, chacun se met à l'œuvre. Tous les jours ce sont de nouveaux dessins, des planchettes pyrogravées qui ornent les murs. Aujourd'hui, c'est un musée, des photos au mur, demain ce sera un salon avec une belle nappe blanche sur la table, une bibliothèque, un piano, des tapis, des parquets cirés, c'est là que nous pourrons recevoir nos amis.

Une liste des services est encadrée dans un joli cadre gravé. Les services sont faits rapidement le matin. Quelques enfants en retard au point de vue scolaire travaillent d'arrache-pied avec Georges, un garçon plus âgé...

... Aujourd'hui, une délégation est allée voir un de nos malades à l'hôpital. Il nous a demandé tout de suite : « Comment vont les services, et la cuisine ? » Il a hâte de rentrer, car la vie est plus gaie ici qu'à l'hôpital.

D. W., 16 ans 1/2.

Cette attitude de responsabilité est actuellement tellement bien fixée que nous ne réveillons même plus les enfants pour qu'ils partent en classe ; ils se lèvent tout seuls, suffisamment tôt pour faire leur toilette, revoir leurs leçons, manger et arriver à l'heure à l'école. Nous n'intervenons plus d'aucune manière.

Tous ceux qui ont l'habitude du travail en collectivité d'enfants savent le drame qu'est le lever chaque matin, tant pour les enfants que pour les éducateurs, qui sont toujours tendus dans le but de faire respecter l'horaire. Ainsi, chez nous, les enfants se lèvent plus facilement parce que non contraints par nous, et arrivent à l'heure, et les éducateurs sont déchargés de cette tension nerveuse qui alourdit considérablement la tâche quotidienne.

Le problème de la discipline est résolu par cette attitude même. Les conditions que nous avons créées sont telles que les réactions que nous désirons viennent « spontanément » des enfants. Il n'y a besoin que d'une discipline minime pour créer les conditions d'élaboration des réactions. Quand les habitudes sont acquises, cette discipline n'a plus de raison d'être.

Et notre position à l'égard de la liberté est également définie. Si nous considérons que l'enfant doit agir de lui-même spontanément, en vue d'obtenir les résultats qu'il désire, en fonction de sa personnalité et de ses expériences, nous devons tout d'abord lui donner la liberté pour qu'il y ait responsabilité, et ensuite nous devons éviter le plus possible toutes les manifestations « collectivistes ». C'est pourquoi, les sorties sont individuelles ou par petits groupes, et facultatives, et c'est pourquoi également nous offrons à l'enfant le plus grand choix de possibilités d'application à ses intérêts par la création de centres d'activités très diverses (dessin, peinture, théâtre, danse, musique, journalisme, atelier de travaux de bois, pyrogravure etc.).

Quels sont les résultats globaux de cette attitude ?

L'attitude de l'enfant est renversée face à ce qu'il considère habituellement comme difficultés ou ennuis, tels que les travaux scolaires. Par sa recherche, non consciente peut-être, des moyens d'assurer sa sécurité, il tend vers ces difficultés avec un esprit de « préhension » et non de répulsion.

En conclusion, nous dirons que pour donner à l'enfant les avantages que lui auraient sans doute procuré des rapports familiaux, nous opérons sur les points suivants :

— conserver à la collectivité le caractère qu'elle a, celui d'une collectivité d'enfants de fusillés et de déportés ;
— donner à l'enfant, dans ce cadre, des activités d'utilité sociale qui pourront lui donner une compensation ou une surcompensation à l'absence de vie familiale ;
— faire en sorte que la collectivité n'apparaisse pas à l'enfant comme étant à son service, mais au contraire faire que l'enfant se considère comme responsable de la collectivité.

Cl. François

LE BÉGAIEMENT

Influence du milieu

De tous les troubles de la parole, le bégaiement est un des plus complexes et des plus déplorables.

Il commence en général dans l'enfance, et se meut presque toujours sur un terrain émotif. En effet, les manifestations émotives tiennent une place considérable dans la vie de l'enfant, et précèdent son développement psychique. Ce n'est que chez l'adolescent et l'adulte que les complexes psychiques aggravent le mal. L'enfant n'a pas encore d'élément raisonné, il s'adonne tout entier à la spontanéité de son tempérament, de ses désirs, de ses rêves, de ses mouvements. Mais il suffit qu'il soit particulièrement nerveux, ou qu'il se trouve dans un milieu agité, vivant dans une atmosphère de crainte, d'émotivité ou d'incompréhension, pour que, immédiatement, une perturbation se produise dans le jeu délicat des organes de la parole et de la respiration.

Perturbations du tonus des muscles et du système nerveux, qui entravent l'émission spontanée, et troublent la régularité respiratoire. Quelques remarques maladroites de la part des parents, quelques menaces excessives, quelques humiliations déplacées... il n'en faudra souvent pas davantage pour que ces impressions ressenties déclenchent des spasmes toniques et permettent au bégaiement de prendre « droit de cité ».

Mais si ce terrain émotif spasmogène est important chez l'enfant, il ne faut pas omettre que cette émotivité même est souvent amplifiée par une hérédité alcoolique, syphilitique ou névropathique.

Il faut tenir compte aussi assez largement de toutes les séquelles de maladies de la première enfance : rougeole, scarlatine, diphtérie.

Les causes du bégaiement. Elles sont multiples, et ne sauraient être toutes énumérées dans une étude aussi sommaire que celle-ci. Qu'il nous suffise de dire que le mal commence dans l'enfance (héréditaire ou non) ; le bègue ne devient un angoissé, un anxieux de la parole que lorsque les complexes psychiques entrent en jeu.

Le petit enfant bègue n'a pas encore l'idée de son mal ; il cherche simplement à exprimer sa pensée, ses impressions plus rapidement que son vocabulaire ou ses organes phonateurs ne peuvent les reproduire.

Dans cette course inégale, les syllabes se répètent (cloniques), se bloquent (toniques), se précipitent, s'entrechoquent (anarchiques), coupées par un débit respiratoire lamentable. L'exaspération, l'irritation de ne pouvoir s'exprimer librement augmentent encore cet état spasmodique.

Attendre... que cela passe tout seul avec l'âge... grave erreur ! Le mal s'installera alors définitivement, et l'enfant prendra, bon gré mal gré, place dans le déplorable cortège des infirmes de la parole.

Rares sont les cas d'enfant dont la première ébauche de bégaiement n'a pas eu de récidive sérieuse.

La première cause importante du bégaiement chez l'enfant est donc **l'émotivité** : le petit bègue est un hyperémotif sur lequel toutes les im-

pressions se répercutent avec intensité. Parfois trop timide, doux, sensible à l'excès, effrayé pour un rien, tendre et facile ; souvent impatient, coléreux, vite excité dans le jeu, promptement vexé s'il ne joue pas un rôle de premier plan, pleurant facilement, s'agitant sans raison, s'excitant dans le récit et exigeant qu'on l'écoute... l'enfant bègue se sent en constant état d'infériorité sur les camarades de son âge. Il en souffre et tout son comportement en est influencé.

Il ne faudrait cependant pas déduire de tout ceci qu'un enfant émotif est à l'avance marqué par le sort et deviendra forcément sujet au bégayage. Loin de là ! Bien d'autres causes sont à l'origine de ce trouble si complexe de la parole.

Nous pourrions citer ici l'ouvrage du docteur Edouard Pichon, sur « le bégaiement », démontrant d'une façon irréfutable, que « c'est **l'insuffisance lingui-spéculative** qui explique tous les symptômes du bégaiement ». Ceux chez qui les perceptions et les images sensorielles font jaillir immédiatement le mot ne deviennent jamais bègues. Chez les autres, au contraire, qui pensent plus vite que le mot ne jaillit, l'insuffisance linguistique entraîne le trouble. La disproportion entre la pensée du sujet et ses moyens d'expression pour la traduire est cause du mal.

Il s'en suit donc que l'éducateur doit veiller à ceci : ne pas admettre que l'enfant, entre 3 et 7 ans, acquière trop de notions de réceptions sensorielles ou motrices, voire de notions morales, ajoute Pichon, « *sans les faire parler par l'enfant,* sans qu'au fur et à mesure qu'il les acquiert, *il les coule immédiatement dans le moule humain de la pensée linguistique* ». La formulation de la pensée serait donc de toute première importance dans l'éducation phonétique de l'enfant et le traitement à suivre.

L'hérédité peut jouer aussi un rôle important. Il est fréquent de trouver dans la famille du bègue des personnes qui parlent mal, qui bafouillent ou s'expriment incorrectement.

Les enfants bilingues sont plus exposés que les autres ; ils ne possèdent aucune langue-mère, et l'emploi de deux idiomes successifs trouble considérablement l'expression verbale.

Il y aurait également une étude intéressante à faire sur **le cas des gauchers.**

Forcer un gaucher à se servir de la main droite est le vouer presque infailliblement à un trouble du langage. Nombre de gauchers deviennent bègues pour cette raison, et il est grand temps d'avertir le corps enseignant du danger que représente la chose.

Peu à peu, et de lui-même, le gaucher se servira de sa main droite, et il aura l'avantage de posséder une adresse égale des deux mains.

Peut-on guérir un bègue ?

Quoi qu'il en soit, en raison même du grand nombre de facteurs qui déclenchent l'acte du bégayage, en raison aussi de l'importance du milieu et des éléments psychique qui régissent le malade, le traitement du bégaiement reste l'un des plus difficiles à entreprendre.

L'on ne peut jamais affirmer à coup sûr qu'un bègue sera guéri. Il

est facile d'empêcher le bégaiement pendant la leçon : l'épreuve commence vraiment lorsque le sujet est livré de nouveau à lui-même, de retour dans son milieu et sans le secours immédiat du professeur. C'est à ce moment-là que l'on pourra savoir si les progrès sont réels.

L'on peut donc affirmer, sans crainte de faire une généralisation, que le pronostic d'un traitement rééducateur chez un sujet bègue normal dépend de deux facteurs essentiels : **l'âge et le milieu.**

Il est impossible, et inutile même, de chercher à corriger un enfant bègue vivant dans un milieu agité. Temps et travail seront perdus. Avant de rien entreprendre, il faut s'assurer que l'enfant aura une *vie calme* dans un milieu harmonieux.

C'est ici que les parents et les éducateurs jouent un rôle essentiel. Il faut à l'enfant une vie régulière, saine ; nécessaire aux enfants équilibrés, elle est indispensable aux émotifs et aux nerveux. Combien de parents sont inconséquents, incohérents, dans leurs principes d'éducation ! Sévérités et gâteries successives, défenses et permissions déplacées, tout cela a pour effet de rendre l'enfant difficile et capricieux. Chez un bègue, ces caprices se traduisent immédiatement par un état de tension hypertonique, augmentant les troubles d'articulation. La rééducation du caractère tient donc aussi une place importante dans le traitement ; les offices médico-pédagogiques seront ici d'un précieux secours.

Rééducation

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails techniques d'une rééducation complète. Cette étude sommaire se doit pourtant d'insister encore sur la rééducation psychique et psychothérapique, respiratoire et rythmique. Ces deux dernières sont si importantes qu'il faudrait pouvoir en parler plus longuement.

Il faut également mentionner la **rééducation de la voix,** presque toujours atteinte, voilée, sourde, chez le bègue. Elle varie en proportion du mal, et semble plus atteinte certains jours que d'autres. Le professeur doit chercher à obtenir un timbre plus ample, une attaque de la phrase mieux posée, une vibration pharyngée plus ferme, plus résonnante.

Les **exercices d'expiration** combinés avec les **exercices phonétiques** donnent des résultats excellents et diminuent l'angoisse de la parole chez les diaphragmatiques.

Mais c'est surtout le milieu familial qui joue, ici, un rôle de premier plan.

S'il le faut, le transfert de l'enfant dans un milieu paisible s'imposera parfois. Ce n'est qu'à cette condition de calme que le traitement pourra révéler son efficacité, et réussir à vaincre un trouble grave et complexe, dont les conséquences deviendraient, avec les années, de plus en plus douloureuses à celui qui en est affligé.

Madeleine Jaques.

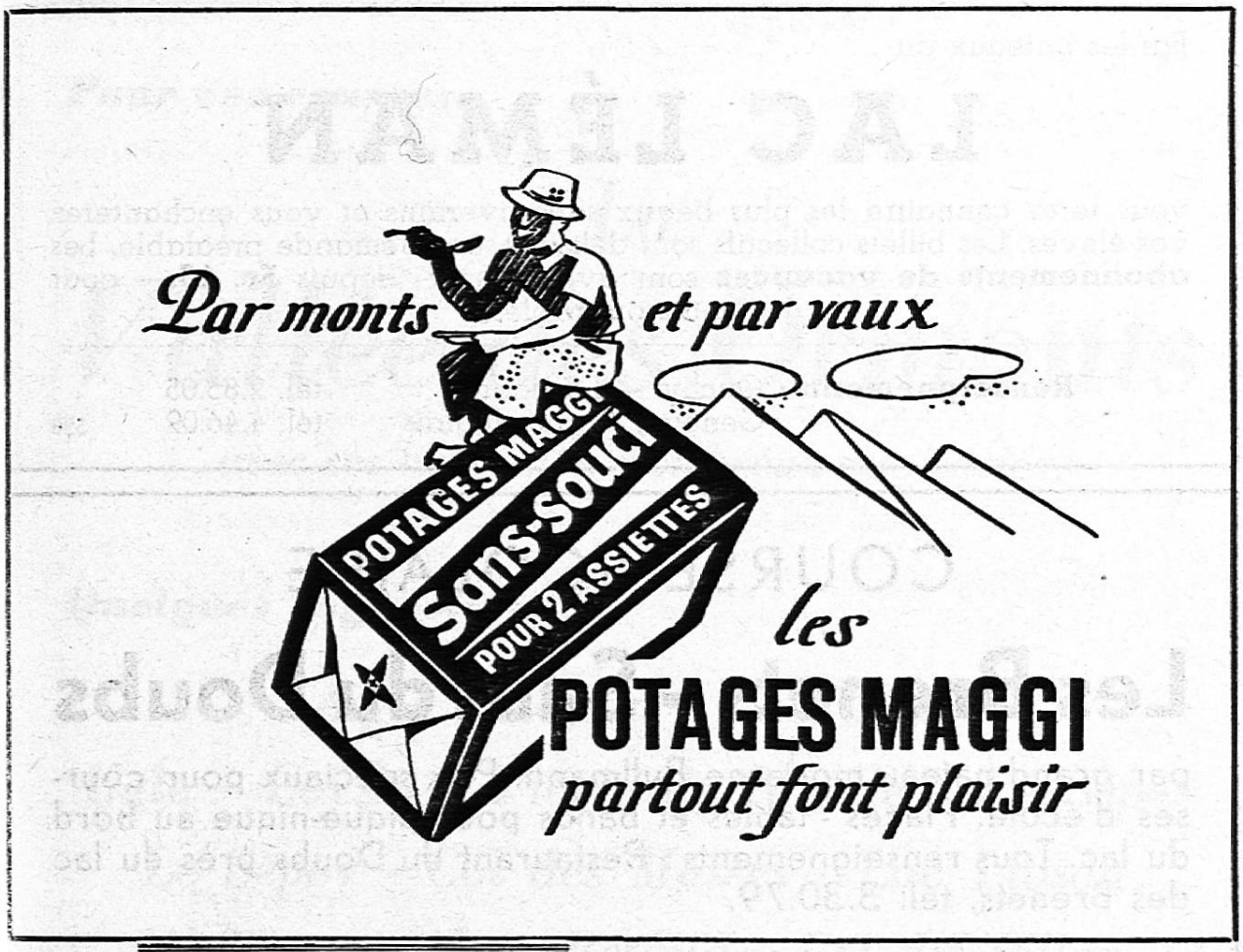

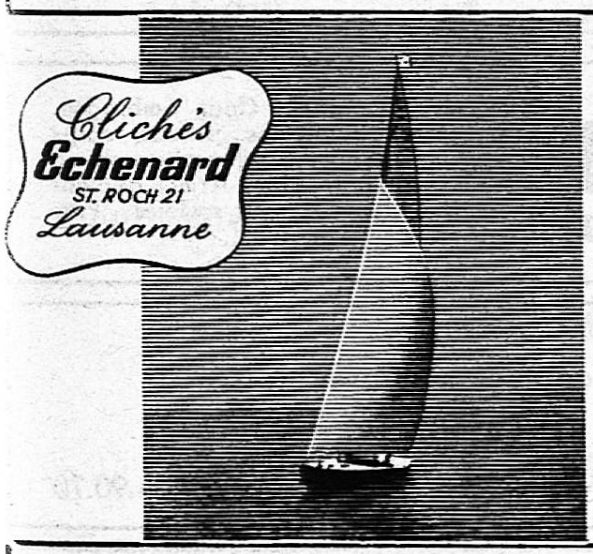

Costumes - Blouses - Lingerie - Bas
Pullovers - Gilets - Sous-vêtements

Weith & Cie S.A.
R. DE BOURG
LAUSANNE

...la maison des beaux tricots

Par les bateaux du

LAC LÉMAN

vous ferez connaître les plus beaux sites riverains et vous enchanterez vos élèves. Les billets collectifs sont délivrés sans demande préalable. Les **abonnements de vacances** sont avantageux ; depuis **Fr. 15.—** pour 7 jours ouvrables.

Renseignements : Ouchy — Lausanne tél. 2.85.05
Genève, Jardin anglais tél. 4.46.09 528

COURSE SCOLAIRE

Les Brenets - Saut du Doubs

par grand bateau moderne Pullmann. Prix spéciaux pour courses d'école. Places - tables et bancs pour pique-nique au bord du lac. Tous renseignements : Restaurant du Doubs près du lac des Brenets, tél. 3.30.79.

Château d'Oron

FORTERESSE DU XIIIe SIÈCLE

Vue sur les Alpes. Cour ombragée. Meurtrières, souterrains, prisons, corps de garde, salle des chevaliers avec splendide bibliothèque - Armes anciennes Grande salle pour sociétés - Prix spéciaux pour écoles.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

adressez-vous, pour vos courses scolaires, à

E. Delécraz, autocars

Rue des Mélèzes, GENÈVE Tél. 4.90.70

Le Mont-Pèlerin sur Vevey

900 m.

La belle esplanade fleurie du Haut-Lac

Tous renseignements sur tarifs, horaires, restaurants, tea-room et excursions par la direction du funiculaire Vevey-Chardonne-Mt-Pèlerin à Vevey. Tél. 5.29.12

Bibliothèque nationale suisse
Berne

Pour vos courses...

La Vallée des Ormonts

avec ses buts aussi nombreux que variés

Quelques suggestions...

Aigle - Leysin - Lacs d'Aï

Aigle - Leysin - Pierre du Moëlle - Le Sépey

Le Sépey - Col des Mosses - Lac Lioson

Diablerets - Lac Retaud - Col du Pillon

Diablerets - Palette d'Isenau

Toute une région facilement accessible grâce aux chemins de fer

Aigle-Leysin

et

Aigle-Sépey-Diablerets

Tarifs pour écoliers	*simple*	*retour*
Aigle-Leysin-Feydey	*Fr. 1.40*	*Fr. 1.80*
Aigle-Le Sépey	» *1.15*	» *1.70*
Aigle-Diablerets	» *1.70*	» *2.45*

Sur demande, en cas de participation suffisante, organisation de trains spéciaux

Renseignements: Aigle tél. 2.21.15 et 2.22.15

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

Brienzer Rothorn

Altitude 2349 m.

L'excursion favorite dans l'Oberland bernois

Des impressions inoubliables pour les écoliers

Connu par son panorama unique

Ouverture de la saison: 14 juin 1947

Fermeture de la saison: 28 septembre 1947

TARIF DU CHEMIN DE FER, le même pour toutes les classes d'âge
(supplément de taxe non compris)

Brienz-Rothorn-Kulm Simple: Fr. 2.70 Retour: Fr. 3.—
Pour 50 participants, 1 personne accompagnante gratis
Pour 10 participants, 1 personne accompagnante au tarif des écoles

TARIF DE L'HOTEL ROTHORN-KULM

Potage et pain	**Fr. -.85**
Café simple avec pain	**Fr. 1.10**
Café complet	**Fr. 1.75**
Potage, pâtes aux tomates et salade	**Fr. 2.50**
Saucisson de St-Gall (Schüblig) et salade aux pommes de terre	**Fr. 2.50**
Simple, mais bon dîner ou souper	**Fr. 3.40**
Gîte dans le confortable dortoir: matelas, oreiller et couverture de laine	**Fr. 1.—**
	Plus service 10 %
Prix global pour: dîner, logement dans dortoir, café complet et service seulement	**Fr. 6.50**

PROMENADE D'ALTITUDE. Sentier agréable, 60 cm. de large, du Rothorn au Brünig, 12 km. environ. Différence de niveau, 1300 m., pente moyenne 12 %.

ÉVÉNEMENTS POUR LES ÉCOLIERS. Le lever et le coucher du soleil sur le Rothorn-Kulm et promenade Rothorn-Brünig.

Une entente préalable directe et en temps utile avec la Direction du Chemin de fer et de l'Hôtel est indispensable. **Très important**

Demandez prospectus qui informe sur tous les détails

CHEMIN DE FER BRIENZ-ROTHORN
Tél. Brienz 2 8141

HOTEL ROTHORN-KULM
Tél. Brienz 2 80 54

MONTREUX, 5 juillet 1947 LXXXIII° année — N° 26

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9
Bulletin : G. WILLEMIN, Jussy.
Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98
Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

STUDIOS
SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER

Qualité éprouvée
Prix avantageux
Choix énorme

GRAND-PONT 18 LAUSANNE

Facilités de paiement
aux meilleures conditions

Choix prodigieux!

Ameublements
STE LUCE
PETIT CHÊNE 27 · GALERIE STE LUCE
S.A.
LAUSANNE
Livraisons franco domicile

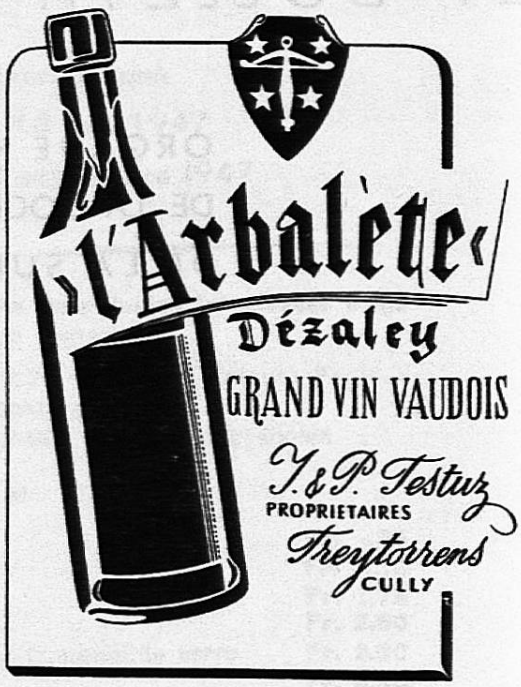

ÉLÉGANCE ET QUALITÉ

Pommard & CIE S.A.
NOUVEAUTES
Lausanne

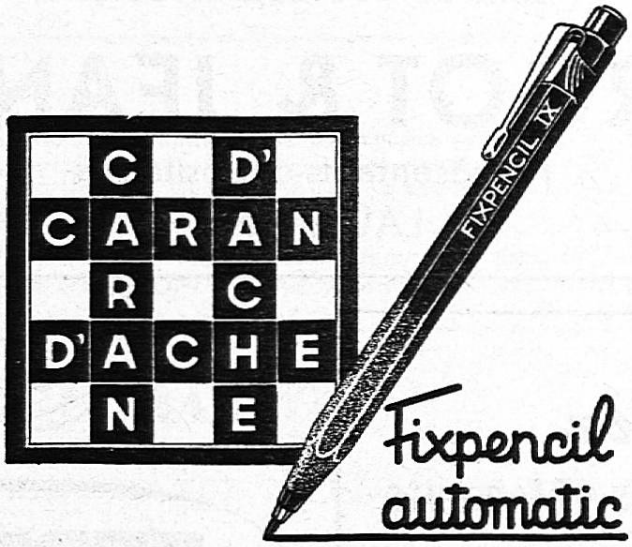
C D'
CARAN
R C
D'ACHE
N E
FIXPENCIL
Fixpencil
automatic

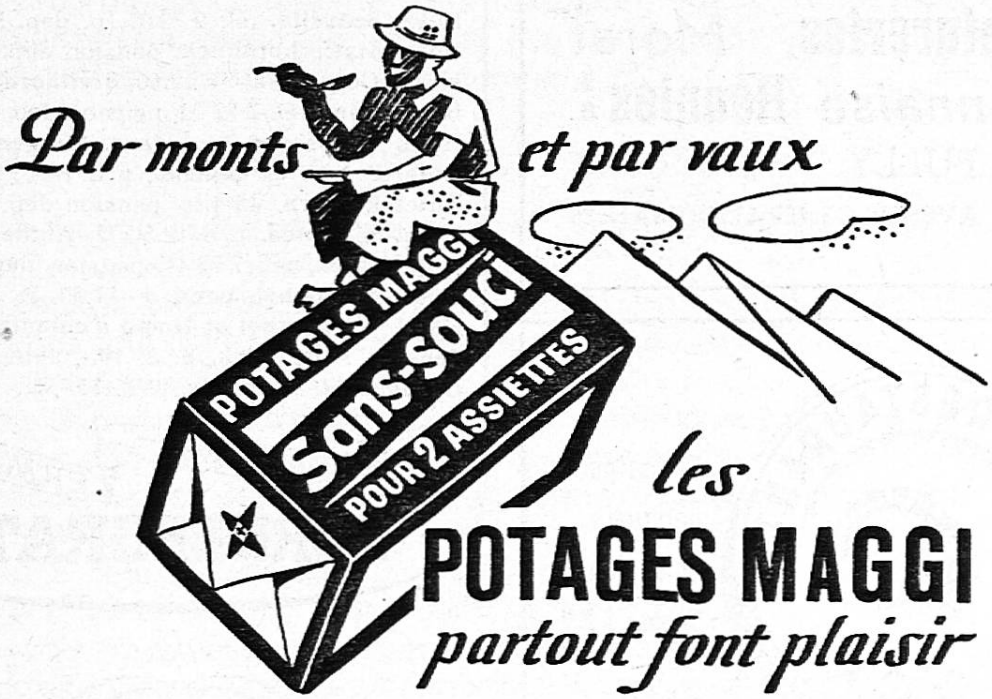
Par monts et par vaux
POTAGES MAGGI
Sans-Souci
POUR 2 ASSIETTES
les
POTAGES MAGGI
partout font plaisir

Epidiascopes Leitz

sont de nouveau livrables

MARGOT & JEANNET

représentants-dépositaires

Pré-du-Marché 2 - 4 LAUSANNE Tél. 2.32.15

Doublez

l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous nous confiez pour le nettoyage ou la teinture est un vêtement qui vous rendra à nouveau les services d'un vêtement neuf!

Service rapide et soigné!

Prix avantageux!

Teintureries *Morat*
Lyonnaise **Réunies** S.A.
PULLY
AVENUE GÉNÉRAL GUISAN 85

Salles pour banquets et sociétés

Stamm S P V

A. Fehr
& G. Eisenwein